

Participation du public à la prise de décision dans la gestion de la biodiversité et prise en compte dans les projets de développement

Patrick LEGRAND

Vice-Président

Commission nationale du débat public (CNDP), France

Patrick LEGRAND : Patrick LEGRAND est Architecte D.P.L.G (diplômé par le gouvernement), ingénieur de recherche de l'Institut National de la recherche Agronomique (INRA). Président d'honneur de France Nature Environnement; ancien membre du Conseil économique et social (CES) et de la Commission française du développement durable. Ancien membre de la Commission pour la consultation de la population sur le projet de canal Rhin-Rhône (1996). Membre de la CNDP depuis 1997, président de la Commission particulière du débat public « Iter en Provence » (2005-2006). Depuis 1986, en charge de différents services Environnement de l'INRA et, jusqu'en février 2008, directeur de la Mission Environnement-Société et de sa publication, Le Courrier de l'Environnement de l'INRA. A été auparavant, conseiller au cabinet de Madame Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (1999-2000) et de conseiller technique au cabinet de Madame Huguette Bouchardeau, Ministre de l'Environnement (1983-1985), chef de la Mission du Paysage (DPN-MATE), chargé de recherche au CERGRENE (Ecole nationale des Ponts et Chaussées), chargé d'études de la société civile d'études en environnement Eco-Projet et architecte assistant au cabinet d'architecture Babinet. Participation du public à la prise de décision dans la gestion de la biodiversité et prise en compte dans les projets de développement.

Résumé

Depuis 2002, la compétence de la CNDP en matière de débat public sur les projets d'aménagement ou d'équipement a été élargie à la possibilité d'organiser un débat public sur des options générales en matière d'aménagement ou d'environnement. L'exposé des moyens dont elle dispose pour remplir ce rôle et de la procédure de débat public permet de mesurer l'utilité de cet outil.